



FESASS

*Fédération Européenne pour la Santé Animale
et la Sécurité Sanitaire*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 ET D'ORIENTATION 2017



La Santé Animale au cœur de la Sécurité Alimentaire

Bruxelles, le jeudi 23 mars 2017

● Message du Président	3
● Les maladies animales en 2014 et 2015	5
○ Dermatose Nodulaire Contagieuse	5
○ Fièvre Catarrhale Ovine Peste	8
○ Influenza aviaire hautement pathogène	10
○ Porcine Africaine	11
○ Tuberculose bovine	11
● La Politique de Santé Animale de l'Union	13
○ L'élaboration de la liste des maladies et leur catégorisation	13
○ La réglementation relative aux mouvements et à la traçabilité	14
○ La Surveillance des maladies animale	15
○ La préparation aux situations d'urgence	16
○ Le règlement Contrôles Officiels	16
○ Santé Animale et Sécurité Alimentaire	17
○ Les médicaments vétérinaires	18
○ Le bien-être animal	18
● Autres activités de la FESASS	20
○ Les activités de l'OIE	20
○ Le Groupe de dialogue Civil « produits animaux »	21
● Vie de la Fédération	22
○ La FESASS au quotidien	22
○ Promouvoir nos activités	22
○ La FESASS auprès de ses membres	22
○ Les réunions statutaires de la FESASS	23
○ 15ème Anniversaire de la FESASS	23
● Annexe : Santé Animale et Sécurité Alimentaire	24

Message du Président de la FESASS



Didier DELMOTTE
Président de la FESASS

Il y a maintenant dix ans que la Commission a adopté la nouvelle stratégie de Santé Animale pour l'Union appuyée davantage sur la prévention mais conservant un volet curatif important. Il s'agissait d'un choix de bon sens dont l'intérêt a été confirmé tout au long de la décennie écoulée. En effet, les crises sanitaires graves et de grande ampleur s'enchaînent désormais année après année avec une sorte de logique inexorable. Les éleveurs, les vétérinaires, les Etats membres et la Commission - tous unis - font front avec détermination et conviction.

Certes le phénomène n'est pas nouveau. C'est surtout le type de menaces et leur fréquence qui ont évolué. Désormais l'Europe doit de plus en plus faire face à des maladies de nature vectorielle. 2016 et le début de l'année 2017 attestent de cette réalité. Que ce soit par le biais des insectes ou de la faune sauvage, la Fièvre Catarrhale Ovine, la Dermatose Nodulaire Contagieuse, la

Peste Porcine Africaine et l'Influenza Aviaire se sont introduites et installées sur le territoire de l'Union. Face à ces maladies, véritables fléaux pour les élevages, il est vital d'opposer des mesures appropriées. 2016 aura été remarquable sur ce point et je veux saluer ici le succès de la lutte engagée contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse dans les Balkans avec le recours à la vaccination massive et préventive. L'intérêt et l'efficacité de cette méthode de lutte contre les maladies d'origine vectorielle ont ainsi été, une nouvelle fois, démontrés. L'expérience est riche d'enseignements même si cela ne s'est pas fait sans effets indésirables, notamment du fait de l'utilisation de vaccins vivants. Il faudra en tirer toutes les leçons.

Pour la FESASS, ce contexte difficile prouve que le bon statut sanitaire obtenu par l'élevage européen est un acquis fragile qui est menacé en permanence. En premier lieu, il doit donc être défendu. Au-delà, pour des raisons de Santé Publique, de bien-être animal et d'économie de l'élevage, ce statut doit même être encore amélioré. Le progrès sanitaire demeure nécessaire et reste possible.

L'entrée en vigueur de la Loi de Santé Animale en 2016, nous l'espérons, devrait contribuer à ce double objectif de protection et de progrès. Avec ce texte, mais aussi avec le nouveau Règlement concernant les contrôles officiels et bientôt avec le nouveau règlement relatif aux médicaments vétérinaires, l'Union se dote d'un cadre réglementaire modernisé qui doit nous aider à relever les défis à venir. Comme en attestent les menaces sanitaires évoquées ci-dessus, il était vital de faire ce travail législatif. Cependant, beaucoup reste à faire. Maintenant, il va falloir mettre en œuvre ces textes et tout va dépendre de l'efficacité des mesures d'application qui seront adoptées par la Commission. La FESASS sera particulièrement attentive à ce processus. Il est essentiel que la Commission s'appuie sur l'expérience des professionnels en allant bien au-delà de consultations ponctuelles. Notre Fédération souhaite pouvoir contribuer le plus efficacement possible avec les autres parties prenantes européennes à ce travail qui sera déterminant pour le succès de l'Europe sanitaire des prochaines décennies et pour l'avenir de nos élevages.

C'est dans cet esprit que nous avons travaillé en 2016 et que nous continuerons en 2017. Grâce à l'accueil positif des présidences néerlandaise et slovaque du Conseil ainsi qu'avec la Commission, nous avons pu conduire des réflexions sur certains aspects fondamentaux et prioritaires de la Loi de Santé Animale (LSA), il s'agit de :

- l'élaboration de la liste et la catégorisation des maladies répertoriées au niveau européen,
- l'engagement et la participation des éleveurs et de leurs organisations dans la surveillance individuelle et collective de la santé animale.

Pour 2017, notre action concernant la mise en œuvre de la LSA va se poursuivre et se concentrera sur 3 grands volets. Il y aura tout d'abord la préparation aux situations de crise avec l'atelier que nous organisons en partenariat avec la Présidence Maltaise. Cet atelier portera sur l'implication des parties prenantes dans le dispositif de préparation et de gestion des crises sanitaires. Trois aspects seront traités à cette occasion : les dispositifs d'alerte précoce, la mise en œuvre des plans d'urgence et les politiques de compensation. Ensuite, forts du travail déjà conduit sur la liste et la catégorisation des maladies et en tenant compte des avis qui seront rendus par l'EFSA, nous élaborerons une contribution spécifique concernant quelques maladies aux enjeux essentiels pour les éleveurs, la santé et le bien-être de leurs animaux. Enfin, conscients de l'intérêt du Marché Unique pour l'économie de l'élevage européen, mais aussi de la nécessité de garanties sanitaires fiables, nous souhaitons travailler sur les dispositions encadrant la traçabilité et les mouvements d'animaux vivants.

Toutes ces préoccupations sont très en amont de l'assiette des consommateurs. Elles sont pourtant déterminantes pour la qualité des produits consommés. La santé animale est bien au cœur de la sécurité alimentaire et les Lois de Santé Animale et Alimentaire placent une responsabilité forte sur tous les acteurs de la chaîne alimentaire. A cela s'ajoutent des attentes sociétales qui ont un lien avec ces préoccupations comme le bien-être animal ou la lutte contre les antibiorésistances. Alors que la Commission va mettre en œuvre la LSA et qu'elle mène un travail d'adaptation de la Loi Alimentaire, il était essentiel que nous profitons de notre Assemblée Générale pour rappeler cette relation forte.

Pour la FESASS et ses membres, toutes ces exigences ne doivent pas être considérées comme un fardeau mais plutôt comme des atouts pour protéger la santé de nos animaux, garantir la qualité de la production et protéger les citoyens européens. Mais cela n'est possible qu'à condition que les éleveurs obtiennent un revenu équitable de leur production et que le Marché unique impose les mêmes exigences aux produits importés des pays tiers. Plus encore, il faut que le budget de l'Union européenne et ceux des Etats membres soient dotés des moyens nécessaires pour permettre la poursuite des programmes de lutte engagés ces dernières années et répondre aux nouvelles contaminations. La crise économique sans précédent que traverse le secteur de l'élevage ne doit pas être aggravée par un relâchement de l'effort d'investissement public. Celui-ci est absolument nécessaire pour garantir la sécurité sanitaire du Marché Unique.

A l'heure où l'Union est confrontée à une désaffection de plus en plus profonde et alors que les travaux sur l'avenir de sa Politique Agricole après 2020 ont débuté, il est capital que la Commission européenne délivre des signes forts qui rétablissent la confiance et l'espoir. La Politique de Santé Animale ambitieuse menée au cours de ces dernières décennies était l'un de ses signes. Cependant les perspectives annoncées quant au cadre financier pour les dépenses vétérinaires sont très inquiétantes. C'est pourquoi nous serons mobilisés, aux côtés des éleveurs mais aussi des Institutions européennes pour que, demain, l'Europe demeure l'un des lieux de progrès pour la Santé Animale dans le monde.

Le Président de la FESASS

Didier DELMOTTE

Maladies animales en 2016 et 2017

Tout au long de l'année 2016, les éleveurs européens ont dû faire face à de multiples menaces. Fièvre Catarrhale Ovine surtout en France et en Italie, Dermatose Nodulaire Contagieuse dans les Balkans, Peste Porcine Africaine dans les Etats Baltes et en Pologne puis la Grippe Aviaire présente désormais dans 23 Etats membres, ont toutes en commun d'être des maladies qui étaient encore considérées comme exotiques il y a quelques années. Elles sont aujourd'hui sinon endémiques dans certaines parties du territoire européen du moins de plus en plus fréquentes. Ces maladies sont aussi toutes réglementées par l'Union européenne et donnent lieu à des mesures d'urgence avec restriction des mouvements. Cependant elles ne présentent pas toutes le même niveau de dangerosité et les moyens de lutte diffèrent.

Dans ce contexte, la FESASS considère que le dispositif européen est très efficace. Il permet non seulement de réagir rapidement, de garantir appui et solidarité aux Etats membres confrontés à la maladie, mais aussi de veiller à la protection du reste de l'Union. Toutefois, dans le contexte économique déjà extrêmement grave de certaines filières, il faut avoir conscience que les mesures de lutte, notamment les restrictions de mouvements, sont insupportables financièrement et menacent la pérennité de nombreuses exploitations. C'est pourquoi la FESASS demande que la politique de compensation soit mieux adaptée à la réalité des pertes subies par les éleveurs.

La Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC) Face à la menace grandissante, le succès de la vaccination massive.

Il y a encore deux ans les éleveurs européens espéraient que cette maladie reste hors des frontières de l'Union. En fait, cette maladie qui était donc exotique a effectué un long parcours au travers de l'Afrique et le Proche Orient au cours des dernières décennies. Puis elle s'est installée en Turquie, pays à partir duquel la DNC a ensuite été introduite en Grèce dans la région d'Evros au mois d'août 2015. Elle s'est ensuite propagée d'Est en Ouest dans plusieurs régions de ce pays en dépit des mesures mises en place (abattage total sur foyers, vaccination d'urgence et restriction des mouvements). Après un hiver relativement calme, au printemps 2016, la maladie s'est répandue dans 6 autres pays des Balkans comme le montre la carte ci-contre. Au total plus de 4.280 foyers ont été recensés l'année dernière dans toute la péninsule balkanique. La Grèce et la Bulgarie sont les deux

seuls états membres de l'Union européenne à avoir été directement confrontés à la maladie avec un total de 321 foyers déclarés.

Apparemment la vaccination pratiquée en Grèce en 2015 aura été

insuffisamment massive. Elle n'a pas permis de stopper la propagation de la maladie. En revanche, la Bulgarie appuyée par la Commission européenne a bien anticipé la menace. Face à l'apparition du premier foyer dans cet état membre



Bovin atteint de Dermatose Nodulaire Contagieuse

(Source : Services Vétérinaires Bulgares)

en avril, les autorités bulgares ont très rapidement décidé de conduire dans tout le pays une vaccination massive. Celle-ci a débuté dès le mois de mai 2016. Elle a été réalisée en deux phases : une première campagne a permis de vacciner toute la moitié Sud de la Bulgarie de façon à créer dans des délais très courts une sorte de vaste zone tampon puis, dans un second temps, l'autre moitié du territoire (la partie plus au Nord) a été vaccinée. Il est remarquable que ces opérations de vaccination qui se sont achevées le 15 juillet 2016, aient pu être réalisées en moins de trois mois. Grâce à cette détermination et à la mobilisation de tous, la maladie a été rapidement stoppée puisque le dernier foyer déclaré en Bulgarie date du 1er août 2016. Il fallait juste attendre que la couverture vaccinale se soit installée. L'action de la Bulgarie a donc été déterminante.

Mais elle n'aurait pas permis à elle seule d'arrêter la progression de la

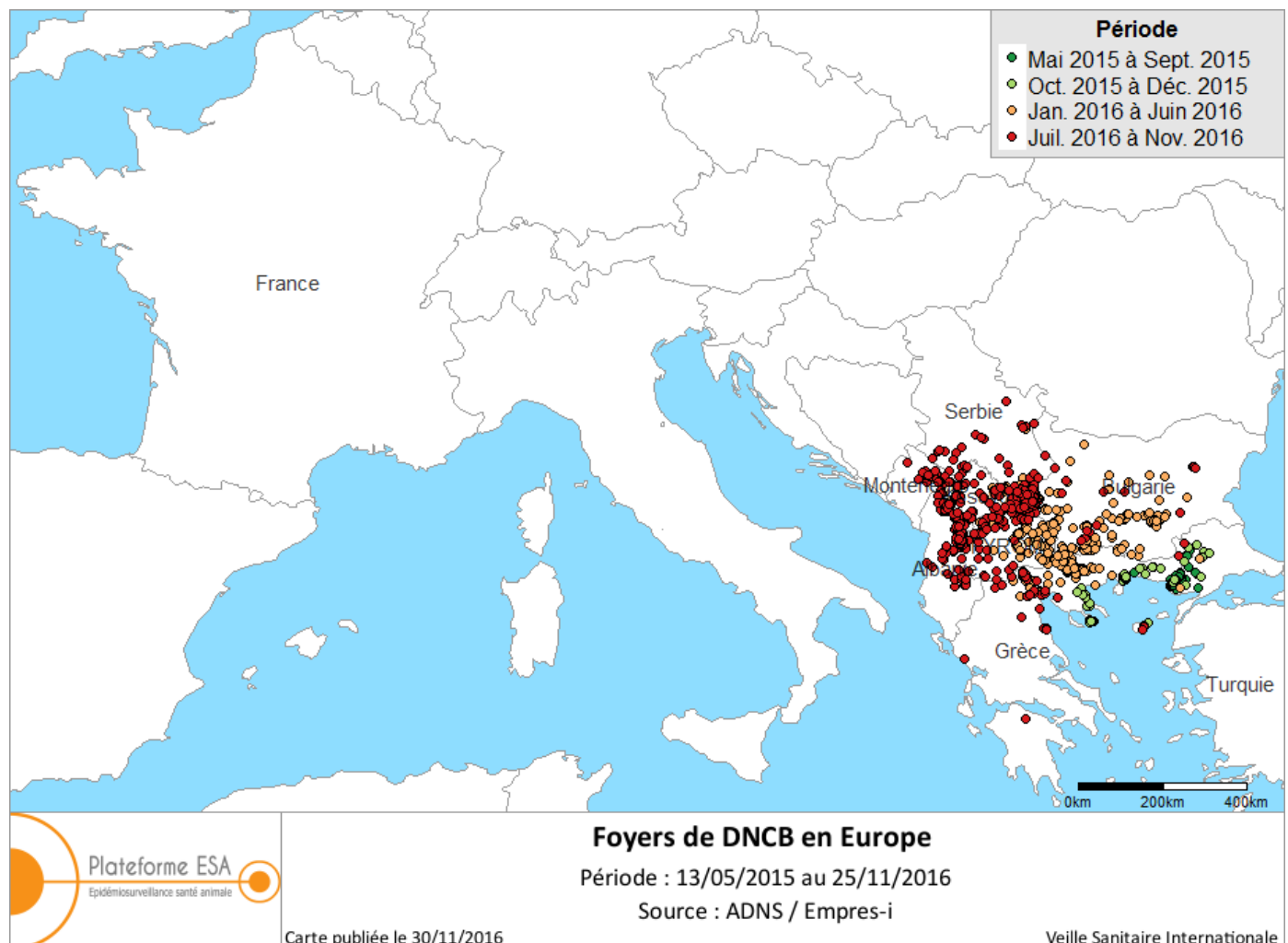
maladie dans toute la péninsule des Balkans

En effet, face à la contamination de 5 autres pays de cette région (Albanie, Kosovo, Monténégro, Ex République Yougoslave de Macédoine et Serbie), la mobilisation de tous les pays de la zone s'est organisée avec l'appui politique, technique et financier de la Commission européenne. L'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) et l'Organisation Mondiale pour l'Agriculture et l'Alimentation (F.A.O.) ont également joué un rôle moteur afin de garantir une bonne coordination, principalement au travers du GF TADs pour l'Europe. C'est ainsi que les tous pays ayant eu des foyers en 2016 ont également conduit des campagnes de vaccination massive de leurs cheptels bovins.

Pour soutenir ces campagnes de vaccination dans les Etats membres et les pays tiers voisins, la

Commission européenne a créé une banque de vaccins contre la DNC. Celle-ci, dotée initialement de 400.000 doses, a été augmentée une première fois en juin de 200.000 doses supplémentaires et abondée à nouveau par la suite. Au 12 décembre 2016, la Commission annonçait avoir distribué 625.000 doses de vaccins. Elle a indiqué récemment avoir lancé un nouvel appel pour la fourniture de 2,4 millions de doses afin de disposer de stocks d'appui suffisants en 2017. Ces vaccins viennent en complément de ceux achetés directement par les pays concernés. L'Union participe également au financement des mesures d'urgence dans les deux Etats membres concernés et la Commission européenne a indiqué qu'elle prendrait aussi en charge les achats directs de vaccins par tous les pays des Balkans en 2016 sous réserve de leur utilisation.

La progression de la maladie a donc été stoppée dans les Balkans. Les



recommandations de l'EFSA, présentées dans son avis urgent sur la DNC du 31 juillet 2016, ont ainsi été confirmées dans les faits. En s'inspirant notamment de l'expérience des services vétérinaires israéliens face à cette maladie, l'Autorité souligne effectivement toute l'efficacité de la vaccination sous réserve qu'elle soit massive, suffisamment précoce et qu'elle soit associée à une politique d'abattage, même partiel, sur les foyers. Le seuil minimal du taux de vaccination recommandé dans cet avis est de 75%. Or d'après les informations recueillies par les services de la DG SANTE, au total plus de 13 millions de bovins ont été vaccinés en 2016 avec un taux de couverture vaccinale compris entre 96,5% et 100% dans 5 pays dont la Croatie. Le niveau de couverture atteint est donc exceptionnel et explique les résultats obtenus dans la lutte.

Il faut cependant revenir sur la situation de la Croatie. Celle-ci n'a pas connu de foyer en 2016 mais avait décidé de vacciner l'intégralité de son cheptel bovin pour protéger à la fois ses élevages mais aussi le reste de l'Union. En effet, compte tenu de sa position géographique cet Etat membre constitue un véritable verrou protecteur pour l'Italie, la Slovaquie, la Hongrie et même l'Autriche toute proche. Or il apparaît que les élevages croates ont été de ce fait confrontés à des pertes conséquentes (cf. débat du Conseil des Ministres de l'Agriculture du 6 mars 2017) avec par exemple une diminution de la production de l'ordre de 4,85 millions d'euros. La FESASS soutient l'initiative de ce pays qui demande une compensation pour ses éleveurs. Il s'agit d'une décision de solidarité qui s'impose d'elle-même sinon, il s'agirait d'un message très négatif adressé à l'ensemble des éleveurs européens. Il serait alors bien moins facile d'obtenir à nouveau leur adhésion à de tels programmes de vaccination préventive. L'attitude de la Hongrie et de la Bosnie-Herzégovine qui n'ont pas vacciné



préventivement en 2016, atteste de l'importance des résistances dans ce domaine.

La vaccination aura été essentielle, mais elle s'inscrit dans un dispositif de lutte comportant d'autres mesures tout aussi importantes. Les prescriptions générales sont fixées ici par la Directive 92/119. Elles concernent notamment le zonage et les restrictions aux mouvements. Avec le recours à la vaccination préventive, il a été nécessaire de compléter le cadre juridique et de reconnaître l'existence de zones indemnes avec vaccination. La Commission a donc adopté la décision d'exécution (UE) 2016/2008 du 15 novembre 2016 concernant des mesures zoosanitaires de lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse dans certains Etats membres. Ce texte est novateur car il fixe à la fois les conditions aux mouvements d'animaux et de leurs produits issus des zones vaccinées, précise leurs conditions d'acheminement et détaille les exigences minimales relatives aux programmes de vaccination contre la DNC. Pour le moment il concerne les trois Etats membres où la vaccination a été pratiquée : Grèce, Bulgarie et Croatie. Mais si la maladie venait à nouveau à progresser et qu'il faille recourir à la vaccination préventive dans d'autres Etats membres, alors les dispositions

de cette décision seraient aussi étendues aux nouvelles zones concernées. Pour la FESASS, il est nécessaire que le dispositif soit connu en amont de la décision de recourir à la vaccination et qu'il soit le plus possible adapté à la situation épidémiologique des différentes zones des pays infectés. Cette décision est donc très utile, toutefois certaines dispositions concernant en particulier le secteur de l'insémination artificielle nous semblent devoir être réévaluées. Ce nouveau cadre réglementaire doit aussi être appréhendé avec le projet de nouveau chapitre du Code de l'OIE consacré à cette maladie et pour lequel la FESASS, en partenariat avec d'autres organisations européennes, a adressé des commentaires spécifiques.

Que ce soit au sein de l'Union, dans les autres pays européens ou au plan international, la progression géographique de la maladie a donc attiré l'attention aux plus hauts niveaux. Par exemple, une conférence ministérielle s'est déroulée à Sofia les 8 et 9 septembre 2016 réunissant les représentants de 20 pays européens concernés. Le Conseil des Ministres de l'Agriculture a également débattu des diverses problématiques posées par cette maladie. Toutes les instances et organisations ont souligné que de

multiples interrogations subsistent à l'égard de la Dermatose Nodulaire Contagieuse. La Commission a saisi à nouveau l'EFSA afin d'analyser en particulier les données résultant des épisodes 2015 et 2016 ainsi que les données concernant les effets indésirables liés à la vaccination. Par ailleurs, lors de la dernière réunion du groupe permanent d'experts de la D.N.C. du GF TADs pour l'Europe, plusieurs thèmes prioritaires de recherche concernant la vaccination ont été identifiés. Il s'agit principalement d'évaluer l'efficacité de la vaccination, la durée de l'immunisation et l'âge auquel les veaux issus de mères vaccinées peuvent être vaccinés.

La FESASS et ses organisations membres suivent avec une grande attention l'évolution de cette maladie ainsi que l'efficacité de la lutte conduite au sein de l'Union et dans les pays tiers voisins. Elle partage pleinement les choix stratégiques en faveur de la politique vaccinale préventive et se réjouit que l'Union encourage et apporte son soutien à une deuxième campagne de vaccination massive dans les Balkans pour 2017. Elle considère absolument nécessaire d'intensifier la recherche concernant cette maladie et plus particulièrement en ce qui concerne la production de vaccins atténués au sein de l'Union.

Au regard des succès observés en 2016 face à cette maladie et compte tenu du maintien de la mobilisation pour 2017, il semble que nous puissions être optimistes quant aux risques de progression de cette maladie. Toutefois, deux éléments montrent qu'il ne faut absolument pas baisser la garde et maintenir une extrême vigilance. Il s'agit d'abord de la contamination récente d'un élevage situé sur l'île de Corfou qui atteste que la maladie continue de circuler dans certaines parties des Balkans. Il s'agit aussi de la progression de la DNC plus à l'Est, dans les plaines du Caucase. Les

derniers foyers enregistrés dans cette zone menacent désormais l'Ukraine. Or le couloir Ukraine – Moldavie – Roumanie offre des conditions climatiques favorables aux vecteurs. Cette situation doit inciter au développement de la coopération transeuropéenne face à cette maladie.

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Cinq sérotypes toujours présents et des stratégies vaccinales différentes entre Etats membres.

Après plusieurs incursions observées à la fin du siècle dernier, la FCO s'est installée dans l'Union et son incidence varie en fonction de différents facteurs parmi lesquels les variations climatiques et les choix de politique vaccinale sont déterminants. En 2016, cette autre maladie vectorielle aura été particulièrement présente dans l'Union avec 2.586 foyers déclarés dans 9 Etats membres (cf. tableau ci-contre) avec cinq sérotypes différents (1, 2, 4, 8 et 16). Mais la maladie s'est principalement concentrée en France (50 % des foyers déclarés dans l'Union) et en Italie (avec 38 % des foyers). En France, à l'exception de quelques départements de Bretagne et de Normandie, l'ensemble du territoire continental est touché par le sérotype 8. En Italie, c'est le sérotype 4 qui a le plus progressé. Sa présence se limitait en 2015 à l'extrême sud de la péninsule. Après avoir progressivement traversé le pays sans pour autant atteindre la

plaine du Po ; il est désormais également présent depuis la fin de l'été en Vénétie. Au total, le sérotype 4 aura été la cause de plus de 90 % des foyers italiens en 2016.

Face aux menaces de progression des sérotypes 4 et 8 au travers de l'Union mais aussi en fonction de leur situation épidémiologique concernant les autres sérotypes, les réactions des Etats membres ont été variables. Elles peuvent s'expliquer en fonction de la pathogénicité relative des différents sérotypes et de la plus ou moins grande exposition aux risques de contamination. Ainsi certains Etats membres ont décidé d'imposer (ou de poursuivre) en 2016 sur tout ou partie de leur territoire une vaccination obligatoire (Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Portugal et France pour la Corse). D'autres permettent une vaccination volontaire (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République Slovaque, Royaume-Uni et France continentale). Ces vaccinations sont contre les sérotypes BT8 (8 Etats membres), BT4 (12 Etats membres), BT2 (1 Etat membre) et BT1 (3 Etats membres). Le statut des élevages et des zones, que ce soit au plan épidémiologique ou en termes de gestion de cette maladie est donc très contrasté. Ces différences sont encore plus marquées lorsqu'on considère dans le même temps qu'au moins 9 Etats membres, dont 8 sont officiellement indemnes (les Etats scandinaves, les Etats Baltes, la Pologne, la République Tchèque), n'appliquent aucun programme de vaccination.

Cette complexité est avant tout le fruit du nombre élevé de sérotypes différents pour cette maladie et de l'amplitude forte entre le climat méditerranéen des Etats situés au Sud de l'Union et le climat bien plus rigoureux des Etats membres les plus septentrionaux. Dans ce contexte la Commission a sollicité l'EFSA pour qu'elle mette à jour son avis



Situation sanitaire de l'Union Européenne pour les années 2015 et 2016
au regard des principales maladies

Etats membres	ESB		FCO		DNC		West Nile Fever		PPA		IAHP**	
Années	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Allemagne											4	28 (+140)
Autriche			4	3				1				1 (+3)
Bulgarie						217	1				1 (+3)	8 (+1)
Chypre				171								
Croatie			22	52								(+2)
Danemark												1 (+35)
Espagne	1	1	19	20			17	73				
Estonie									18 (+723*)	6 (+1052*)		
Finlande												(+9)
France		1	143	1294			33				65	100 (+3)
Grèce			2	2	117	104						(+1)
Hongrie			37				7	48			1	219 (+4)
Irlande	1											(+1)
Italie			323	990			26	45	16 (+46*)	23 (+132*)	1	3
Lettonie									10 (+753*)	3 (+865*)		
Lituanie									13 (111*)	19 (303*)		
Pays Bas												12 (+37)
Pologne									1 (+53*)	20 (+80*)		22 (+5)
Portugal			27	27			8	5				
Roumanie			30								(+1)	1 (+6)
Royaume Uni	2										1	1 (+7)
Slovaquie												1
Slovénie	1		1	27								
Suède											(+2)	2 (+ 10)
Total	5	2	608	2586	117	321	92	172	58 (+1686*)	71 (+2432*)	72 (+ 6)	403 (+348)

* Foyers chez les sangliers (faune sauvage)

** Dans un souci de lisibilité, les foyers en élevage de volailles et chez les oiseaux captifs ont été rassemblés, le nombre de cas dans l'avi-faune est entre parenthèses

Sources : système ADNS de la Commission européenne et Etats membres

constante évolution du fait de la présence forte du virus dans la faune sauvage et des mouvements saisonniers des oiseaux migrateurs, la Commission européenne a adopté une décision d'exécution en date du 14 février 2017 en matière de biosécurité. Ce texte adapte et précise les mesures d'atténuation des risques et les mesures de biosécurité renforcées face aux risques posés par les oiseaux sauvages en matière de transmission de virus d'influenza aviaire hautement pathogène aux volailles. Ces dispositions sont à la fois très exigeantes et relativement souples. Par exemple la décision fixe comme règle générale l'interdiction de détenir des volailles en plein air dans les zones à haut risque mais elle prévoit également un système de dérogation sous réserve d'adoption de mesures de biosécurité comme l'installation de filets interdisant tout contact avec les oiseaux sauvages. Ce texte est particulièrement intéressant car il pourrait préfigurer le type de mesures en matière de biosécurité qui pourraient être adoptées dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Santé Animale pour les autres espèces. Cette décision sera peut être modifiée dans les prochains mois car l'EFSA élabore actuellement un avis scientifique complet sur l'influenza aviaire qui devrait être adopté pour septembre 2017.

La FESASS faisait part dans son rapport de l'année dernière de ses préoccupations quant à la situation économique des éleveurs confrontés à cette maladie et de la nécessité d'encourager les éleveurs de volailles, et plus particulièrement la filière palmipèdes, à s'organiser collectivement. Plus que jamais, la répétition de ces crises atteste de l'importance d'apporter des réponses qui redonnent de l'espoir aux éleveurs et qui soient efficaces dans la durée. La biosécurité constitue certainement un moyen approprié à condition qu'elle s'intègre dans une approche collective à tous les stades de la production.

La Peste Porcine Africaine (PPA)

Une menace forte durablement installée dans la faune sauvage des Etats Baltes et dans l'Est de la Pologne

En 2016 le bilan de la lutte face à la Peste Porcine Africaine est mitigé. Cette maladie demeure circonscrite, pour l'Union européenne, aux seuls Etats Baltes et à l'Est de la Pologne (sans oublier la Sardaigne où la PPA est endémique). Elle a néanmoins progressé dans cette partie orientale de l'Union en 2016 en dépit des efforts consentis. Cette progression s'est opérée sur tous les fronts mais principalement dans la faune sauvage. La maladie semble en effet bien installée chez les sangliers de toute la zone avec 2.300 animaux trouvés contaminés en 2016 contre 1.640 en 2015. Il convient cependant de relativiser cette progression car l'accroissement des activités de recherche des carcasses d'animaux morts et le partenariat développé avec les chasseurs ont certainement contribué à une meilleure détection des cas.

La progression géographique de la maladie en Ukraine et en Moldavie est aussi très préoccupante car elle expose plus directement les Etats membres voisins de ces pays tiers. C'est le cas de la Roumanie dont la frontière est située à moins de 20 km d'un des foyers déclarés en Ukraine. C'est pourquoi la Commission a dépêché sur place trois missions de soutien en 2016 à la demande des services vétérinaires roumains. Ces missions ont contribué à identifier les faiblesses du dispositif roumain et ont formulé diverses propositions d'amélioration. Il s'agit par exemple d'intensifier les contrôles aux postes d'inspection frontaliers avec l'Ukraine et la Moldavie ou encore de développer la sensibilisation et la formation des différentes parties concernées (services vétérinaires, éleveurs, chasseurs,...). La Commission européenne, les Etats membres, le GF TADs pour l'Europe et le secteur porcin européen sont tous mobilisés pour assurer la

meilleure protection possible face à cette maladie. Mais deux craintes essentielles ne peuvent être négligées et exigent la plus grande vigilance. Il s'agit des risques d'introductions illégales d'animaux de la faune sauvage originaires de ces pays ou d'introductions également illégales d'aliments à base de sanglier ou de porc en provenance des pays tiers infectés. Il s'agit de risques sérieux et crédibles. Par exemple, les autorités roumaines ont indiqué avoir saisi et détruit 1,3 t de viande porcine et produits d'origine porcine à l'occasion des contrôles conduits aux postes frontaliers avec la Moldavie pendant la période estivale.

Il appartient aux autorités des Etats membres indemnes et à l'ensemble des intervenants du secteur porcin européen d'exercer la plus grande vigilance face à ces menaces. La FESASS et ses organisations membres souhaitent que la mobilisation demeure forte tout au long des prochaines années car les risques sont réels.

La Tuberculose Bovine

Une maladie toujours prioritaire

La situation épidémiologique de l'élevage européen au regard des autres maladies graves est plutôt satisfaisante. Toutefois, nous souhaitons à nouveau attirer l'attention sur la Tuberculose bovine et ce avec d'autant plus d'insistance que la Commission et les Etats membres réfléchissent à réduire le taux de cofinancement communautaire pour les programmes d'éradication dans le cadre financier pour les dépenses vétérinaires sur la période 2018 – 2020. En effet, la lutte dans certains Etats membres peine à obtenir des progrès significatifs alors que les dépenses sanitaires liées aux maladies animales évoquées précédemment explosent. La Tuberculose bovine demeure une zoonose grave et les 134 foyers déclarés dans des Etats membres ou régions d'Etats membres officiellement indemnes de Tuberculose

en 2016 attestent de la réalité des risques de retour de cette maladie. Actuellement, la lutte contre cette maladie absorbe à elle seule plus du tiers du budget de l'Union consacré aux programmes d'éradication obligatoire des maladies animales. Elle en est même devenue le premier poste depuis que les dépenses concernant l'E.S.B. ont été considérablement réduites. Surtout, et bien au-delà de ces considérations budgétaires, c'est le drame que vivent les éleveurs confrontés à cette maladie qui doit être pris en compte et qui appelle une évolution raisonnée de la lutte au niveau européen. Il s'agit de s'appuyer sur tous les moyens disponibles à la fois en termes de surveillance et de détection mais aussi de gestion des risques. La FESASS renouvelle sa demande, pour qu'à l'occasion des travaux concernant la mise en œuvre de la LSA, un groupe de travail dédié à cette maladie et associant les

parties prenantes soit mis en place par la Commission européenne.

Enfin il convient de souligner les progrès considérables enregistrés ces dernières années dans la lutte contre la Peste Porcine Classique dans la faune sauvage (aucun foyer déclaré dans toute l'Union en 2016) et donc de saluer le succès des politiques de l'Union et des Etats membres face à cette maladie. A l'inverse, la présence accrue de la Fièvre du Nil Occidentale qui passe de 92 foyers en 2015 à 172 en 2016, atteste aux côtés de la DNC et de la FCO de l'ampleur des risques liés aux maladies vectorielles.

Dans ce contexte global de multiplication des émergences, notamment de maladies vectorielles mais aussi de maladies en partie éradiquées comme la Tuberculose, il est nécessaire de gérer efficacement les suspicions et les restrictions de mouvements. Ici se pose la question

de la solidarité collective. La FESASS demande donc qu'une analyse juridique et financière soit conduite en partenariat entre les Directions Générales SANTE et AGRI afin de puisse être mieux prises en compte les restrictions de mouvements et surtout permettre l'indemnisation des blocages d'exploitations lors de suspicion, que la maladie soit ensuite confirmée ou pas. Au-delà de ces questions, une telle étude devrait également s'intéresser en termes prospectifs à la fiabilité, et donc à la réassurance, des fonds sanitaires et des caisses de solidarité professionnelles développés dans de nombreux Etats membres. En effet, la multiplication des crises importantes risque de rendre impossible leur rééquilibrage au cours des prochaines années.



La politique de Santé Animale de l'Union

Avec l'adoption formelle de la LSA par le Parlement Européen, puis l'accord politique sur la proposition de nouveau règlement concernant les Contrôles Officiels, l'Union européenne a franchi en 2016 une étape majeure du processus de modernisation du cadre réglementaire de la Santé Animale en Europe. Les grands principes fixés par ces deux textes sont appelés à encadrer pendant plusieurs décennies les activités des éleveurs, des vétérinaires praticiens et des autorités compétentes au service de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments.

La période qui s'est ouverte à cette occasion et qui doit durer jusqu'en 2019, revêt une dimension exceptionnelle. La Commission va devoir adopter les actes d'application de ces deux règlements. De par les Traités, ces actes relèvent de sa seule compétence. Ils devraient consister à reprendre les dispositions contenues dans les actes abrogés par ces deux règlements avec un double objectif de simplification et de modernisation. L'efficacité du nouveau cadre réglementaire dépendra donc de la qualité ce travail. Il s'agit d'un véritable challenge car la tâche est considérable et le calendrier contraint. La FESASS, consciente de l'ampleur des enjeux et de la nécessité d'éviter les débats stériles, souhaite contribuer efficacement à ce travail. Elle répondra aux sollicitations ponctuelles des services de la Commission, mais participera aussi aux réflexions en apportant dans ses domaines de compétences, des contributions riches de son expertise et de celle de ses membres.

L'élaboration de la liste des maladies et leur catégorisation avoir un impact déterminant :

Un exercice ardu, essentiel, aux dimensions politiques et économiques incontestables

Parmi les principaux textes réglementaires prioritaires à adopter pour la mise en œuvre de la LSA, la Commission doit se consacrer à un travail aux étapes très structurées. Il s'agit de la révision de la liste des maladies répertoriées au niveau européen puis de leur catégorisation et enfin de l'établissement de la liste des espèces sensibles à ces maladies.

La FESASS, ainsi que ses organisations membres, se sont investies tout au long de l'année 2016 sur ce travail. Tout d'abord, nous avons analysé le dispositif prévu par la LSA pour sélectionner les maladies puis les classer en cinq grandes catégories. Il s'agissait d'étudier ces dispositions et d'identifier les grandes interrogations induites par celles-ci dans la perspective d'un échange avec les CVOs à ce sujet. Nous nous sommes plus particulièrement concentrés sur deux aspects essentiels qui devraient

- la dimension internationale de la liste des maladies répertoriées au niveau de l'Union, en lien avec la liste des maladies de l'OIE,
- l'impact de la catégorisation des maladies sur le coût et le financement de la politique sanitaire européenne au niveau des éleveurs et des pouvoirs publics.

Ces deux grands thèmes de réflexion répondent à la fois à des préoccupations sanitaires concernant la protection et l'amélioration de la situation et du statut des cheptels européens face aux principales maladies mais aussi aux exigences commerciales et économiques d'un secteur exposé à la concurrence internationale. Parallèlement, nous avons identifié diverses interrogations relatives aux modalités pratiques de ce processus de sélection et de catégorisation des maladies. En effet, la définition des acteurs et de leur contribution au dispositif demeure imprécise dans la LSA, laissant une certaine latitude à la Commission européenne.



Dr. C.J.M. Christianne BRUSCHKE, Chef des Services Vétérinaires des Pays-Bas, présentant les réflexions de la Présidence Néerlandaise (22/02/16)

Le débat avec les CVOs a été articulé autour d'une table ronde après des propos introductifs résumant nos interrogations et celles de la Présidence Néerlandaise.

Parmi les points essentiels issus de ces échanges, il convient de retenir tout d'abord la convergence sur la

complexité du processus, la nécessité d'un apport scientifique mais aussi in fine, l'obligation de procéder à des arbitrages politiques et enfin l'intérêt commun pour un système favorisant le progrès sanitaire. Les questions portant sur les maladies ayant en premier lieu une incidence commerciale ont fait apparaître certains clivages forts en particulier sur le rôle à assurer par la réglementation européenne et la compétence des organisations professionnelles.



European Food Safety Authority

La FESASS a ensuite poursuivi son investissement sur ces questions et étudié avec attention les différents mandats donnés à l'EFSA. Pour notre Fédération, la consultation de l'Autorité européenne et son association tout au long du processus est un impératif essentiel. La dimension scientifique du processus est évidente pour répondre aux exigences fixées par la LSA mais aussi par rapport aux règles du commerce international. Elle se réjouit que la Commission ait tenu ses engagements en sollicitant l'avis de l'EFSA sur les maladies dites « à garanties additionnelles ».

Enfin nous avons considéré avec inquiétude la sollicitation de l'EFSA sur des maladies graves comme la tuberculose et les brucelloses. L'incidence élevée et les conséquences de ces zoonoses ont justifié pendant des décennies, aux côtés des grandes épizooties, l'adoption de réglementations sanitaires européennes historiques comme la directive 64/432. Aujourd'hui l'Union est parvenue à une amélioration considérable de la situation face à ces pathologies tout en ne réussissant pas à les éradiquer complètement. Pour nous, deux

questions scientifiques se posent à l'EFSA : l'éradication totale de ces maladies est-elle réalisable ? Sinon quels doivent être les objectifs en termes d'incidence et de prévalence au niveau européen sans compromettre l'acquis obtenu ? De fait, nous considérons, de par notre expérience face à ces maladies, que la question ne doit pas porter sur leur maintien ou pas dans la liste européenne, mais plutôt sur la nature des mesures à prendre dans le futur.

La FESASS attendra les résultats du processus scientifique avant de livrer ses propres réflexions. Elle a d'ores et déjà identifié une quarantaine de maladies qui lui paraissent prioritaires au regard des critères de la LSA et des attentes des éleveurs. Ces maladies s'ajoutent aux grandes épizooties dont la présence dans la liste s'impose d'elle-même. Elles posent néanmoins question par rapport aux objectifs de catégorisation. C'est un des points majeurs de notre réflexion. En effet, la législation impose de distinguer l'établissement de la liste du processus de catégorisation. Or il n'est pas possible dans le raisonnement de lister une maladie sans automatiquement prendre en compte les mesures qui lui sont liées. De surcroît, comme le législateur s'est rangé à l'avis de la Commission en n'instaurant pas de lien entre la LSA et les dispositions financières, il serait particulièrement grave que la décision d'intégrer une maladie dans la liste ne prenne pas en compte les mesures réglementaires qui lui seront affectées. Cela signifie que, pour la FESASS, une révision a posteriori du processus de catégorisation devrait être effectuée au regard de l'impact global de la liste sur le secteur et l'économie de l'élevage. Certes cette approche est contraire aux principes de progrès et de cohésion européenne auxquels nous adhérons, mais elle est en cohérence avec le choix opéré par les Institutions européennes face au

poids des contraintes budgétaires. C'est une des raisons qui plaident en faveur de l'intégration de représentants des secteurs professionnels dans les groupes d'experts de la Commission, en plus de leur expertise sur l'intérêt et la faisabilité de la lutte contre les maladies.

La réglementation relative aux mouvements et à la traçabilité

Des conditions strictes pour un Marché unique sécurisé et plus fluide

La préparation de l'ensemble des dispositions régissant l'identification, l'enregistrement et la traçabilité des animaux et de leurs produits au sein du Marché Unique va constituer également un chantier prioritaire au cours des prochains mois pour la Commission. Les enjeux liés sont, là aussi, des plus importants pour les éleveurs européens et les opérateurs. Dans un Marché Unique où circule entre Etats membres, chaque minute, près d'une centaine d'animaux des espèces bovines, porcines, ovines et caprines, il est capital que la réglementation soit efficace et la traçabilité exemplaire. Les règles aux mouvements d'animaux vivants et de leurs produits constituent actuellement l'un des cadres les plus aboutis de la réglementation européenne. Il résulte à la fois de la mise en place de la réglementation encadrant le Marché Unique et des mesures qui ont fait suite à la crise de l'ESB. Ce cadre instaure une sorte d'équilibre difficile entre la liberté de circulation - fondement essentiel de Marché Unique - et rigueur sanitaire. Depuis l'adoption de ce cadre, les progrès sanitaires ont été très importants et devraient pouvoir être valorisés. De plus, l'adoption de principes juridiques précis concernant la responsabilité des différents opérateurs devrait contribuer à un renforcement de la sécurisation des échanges. Mais parallèlement de nouvelles menaces sont apparues.

Par exemple, les maladies vectorielles de plus en plus présentes dans l'Union imposent une gestion très rigoureuse des mouvements animaux et de leurs produits et compliquent significativement les conditions de circulation en multipliant les statuts de zones.

Dans ce contexte, notre Fédération sera particulièrement attentive à l'étendue et à la qualité des garanties sanitaires exigées pour les échanges ainsi qu'à la fiabilité de la traçabilité des mouvements. Elle participera activement à l'étude portant sur la mise en œuvre de la dérogation à la certification sanitaire aux échanges prévue à l'article 144 de la LSA. La FESASS a fait part de son intérêt pour cette étude même si ses objectifs ne visent pas en premier lieu l'évaluation des conséquences sanitaires induites par une telle dérogation mais ses aspects économiques. Cette dérogation revêt à nos yeux une dimension très importante. Elle permettrait de valoriser l'acquis sanitaire de ces dernières décennies tout en étant un incitatif puissant à la mise en œuvre de pratiques plus préventives tout au long des mouvements.

La Surveillance des maladies animale Une des clefs de voûte du dispositif sanitaire européen

La surveillance des animaux d'élevage et de leur santé occupe l'une des places centrales dans la LSA. On peut dire qu'elle se situe aux confins des mesures de prévention et de la préparation aux situations de crise. Concrètement la Loi insiste sur la responsabilité des éleveurs, des vétérinaires et des Etats membres en matière de surveillance de la santé des animaux, y compris pour la faune sauvage. Cependant, elle laisse à la Commission la définition des exigences plus précises et de leurs modalités de mise en œuvre. Se posent alors trois grandes questions quant à l'efficacité, à l'harmonisation et au financement de la surveillance au travers de l'Union. Nos organisations membres conduisent au quotidien la surveillance sanitaire collective au service des éleveurs et en partenariat étroit avec les autorités compétentes et les vétérinaires praticiens. C'est pourquoi, avec la Présidence Slovaque de l'Union, la FESASS a organisé un nouvel atelier avec le groupe des chefs de services vétérinaires afin de présenter et

promouvoir des actions collectives portant sur certains aspects de la surveillance. Celui-ci s'est déroulé à Ciney au siège de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animale (ARSIA), membre wallon de la FESASS. Au cours de cette rencontre les représentants des Etats membres ont pu découvrir le laboratoire d'analyse de l'ARSIA, son implication dans le protocole belge de surveillance des avortements, ainsi que les autres outils développés par cette structure propriété des éleveurs belges. La composition et les activités de la plateforme française d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) et les résultats du programme de recherche RISKSUR ont également fait l'objet d'une présentation détaillée aux CVOs. Il s'agissait de témoigner de l'intérêt des partenariats public-privé dans le domaine de la surveillance ainsi que du retour d'information aux éleveurs. Cette longue session de travail se déroulant le jour de la St Nicolas et marquant à la fois la dernière rencontre des CVOs sous la Présidence Slovaque et le quinzième anniversaire de la FESASS, a été suivie d'un dîner informel. La FVE participait également à cet évènement, il est en effet essentiel



Atelier de la FESASS et de la Présidence Slovaque sur la surveillance des maladies - Siège de l'ARSIA à Ciney, le 6/12/2016

que nous puissions bâtir des propositions communes dans ce domaine. C'est une piste de travail sur laquelle nous souhaitons travailler au cours des prochains mois.

La préparation aux situations d'urgence *Un atelier sur le rôle des parties prenantes*

Au total la LSA prévoit l'adoption de 180 dispositions d'application (111 pouvoirs délégués et 69 pouvoirs d'exécution). Toutes ne revêtent pas la même importance et encore moins la même priorité que les mesures ci-dessus. Cependant, la Présidence Maltaise a identifié, à juste titre, celles concernant la préparation aux situations de crise. Elle en a fait l'une des priorités de sa présidence. Le contexte sanitaire mondial et plus particulièrement le contexte sanitaire méditerranéen attestent, avec la multiplication des menaces sanitaires, de la nécessité de bien anticiper l'arrivée de maladies animales graves. Ces maladies étant souvent transfrontalières, cette préparation impose l'instauration d'une bonne coopération avec les autorités vétérinaires des pays voisins, qu'ils soient ou non membres de l'Union européenne.

Afin de contribuer aux réflexions qui vont ainsi être menées au cours du premier semestre 2017, nous avons prévu avec la Présidence Maltaise d'organiser un atelier consacré à l'implication et aux rôles des parties prenantes dans la préparation et la gestion des situations d'urgence. Cet atelier se déroulera à Bruxelles le 16 mai prochain. Il sera consacré :

- aux dispositifs d'alerte précoce, avec en première ligne les éleveurs, les vétérinaires praticiens et nos organisations de santé animale,
- à la mise en œuvre des plans d'urgence avec le zonage, le renforcement de la surveillance et de la biosécurité,
- à l'évaluation de l'impact des

mesures et aux politiques de compensation.



MALTA EU 2017

L'objectif de cet atelier, partagé avec la Présidence Maltaise, est d'identifier des marges de progrès à la lumière des expériences passées et de pouvoir proposer des dispositions en ce sens.

Le règlement Contrôles Officiels

Un texte horizontal couvrant toute la chaîne alimentaire

Parmi les autres textes réglementaires proposés par la Commission en même temps que la LSA il y avait le projet de « Règlement du Parlement et du Conseil concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques... ». Cette proposition avait pour objectif de moderniser le règlement 882/2004 relatif aux contrôles officiels, tout en élargissant son champ d'application à l'ensemble des activités de la chaîne alimentaire. Il a donné lieu à un long travail au sein du groupe d'experts du Conseil des Ministres. Ce travail est totalement justifié par l'impact de ce texte sur les responsabilités et les activités des autorités

compétentes des Etats membres. Finalement, le Parlement, le Conseil et la Commission sont parvenus à un accord politique en trilogue le 15 juin 2016. Le Conseil a adopté le texte issu de cet accord le 19 décembre 2016 et le Parlement vient de faire de même le 15 mars dernier.

Ainsi la majeure partie des grands textes cadres de la Santé Animale en Europe est désormais en place et renouvelée. Cependant comme pour la LSA, il va falloir adopter des textes d'application. C'est pourquoi le règlement contrôles officiels ne sera applicable qu'au 14 décembre 2019. La Commission a déjà indiqué qu'il sera nécessaire d'adopter une vingtaine d'actes pour le mettre en œuvre. Les parties prenantes seront consultées sur ces projets de textes. En conséquence de ce nouveau calendrier législatif et considérant qu'il faudrait travailler dans les 4 années qui viennent sur une quarantaine de textes d'applications (une quinzaine pour la LSA et de 20 à 25 pour le règlement contrôles officiels), la FESASS a demandé qu'un calendrier plus précis soit présenté et que les réunions de travail soient organisées par secteurs de production.

Concernant le texte lui-même, en première approche, nous indiquons l'année dernière que le projet de règlement devrait permettre de renforcer la qualité et l'homogénéité des contrôles officiels tout au long de la chaîne alimentaire. Aujourd'hui, nous sommes plus réservés et



attendons beaucoup des mesures pour certains de nos membres participe aux travaux de la d'application. En effet et à titre comme les délégations ou encore les Commission sur la Loi Alimentaire et d'exemple la définition du terme redevances. le Paquet Hygiène.

« contrôles officiels » nous paraît plus floue que dans la version de 2004 (cf. article 2) et se complique avec la définition de « autres activités officielles ». Il est pourtant fondamental que derrière ces termes, les Etats membres conduisent bien les mêmes activités. Au-delà de cette préoccupation, ce règlement traite de points essentiels

Santé Animale et Sécurité Alimentaire **Un lien étroit et déterminant**

La FESASS considère que la Sécurité Alimentaire est l'un des fondements majeurs de l'action des éleveurs en Santé Animale. Depuis sa création de notre Vice-Président en charge de la Sécurité Alimentaire et la présentation en annexe).

Cette année nous souhaitons profiter du contexte d'évolution de la réglementation pour mettre l'accent sur cette relation étroite et tellement importante entre la Santé Animale et la Sécurité Alimentaire (cf. message de notre Vice-Président en charge de la Sécurité Alimentaire et la présentation en annexe).



Vito AMENDOLARA

Vice Président de l'AIA et de la FESASS
Délégué à Sécurité Alimentaire

SANTÉ ANIMALE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : UN BINÔME INDIVISIBLE

Lorsque l'on traite de la santé et du bien-être animal, il est aussi nécessaire de prendre en compte, en plus des maladies, le statut de bien-être animal et les effets que de telles conditions peuvent avoir sur la Santé Publique.

Les consommateurs demandent de plus en plus des normes de bien-être animal accrues pour les animaux élevés pour la production alimentaire.

Il est clair qu'une bonne protection de la santé et du bien-être animal contribue, directement et indirectement, à une nourriture saine et de qualité.

Pour répondre à ce besoin, la législation de l'Union européenne a été constamment développée ces dernières années et devrait encore être améliorée dans le futur.

Il n'y a aucun doute que certaines maladies, concernant principalement les échanges commerciaux d'animaux (telle que la Fièvre Catarrhale), ne semblent pas être pertinentes pour la sécurité alimentaire. Cependant, il y existe plusieurs zoonoses qui peuvent avoir des effets immédiats sur la Santé Publique par la transmission d'infections aussi bien depuis les animaux vers les hommes qu'à partir de la nourriture (par exemple les salmonelloses).

Une telle conclusion peut paraître évidente, mais cela devient pertinent lorsqu'on considère que la santé et le bien-être animal comportent des éléments éthiques, environnementaux et sociaux et que par conséquent ils ont donc un effet symétrique en termes de sécurité alimentaire et de santé publique.

A un moment où les tendances alimentaires alternatives (végétarienne, végétalienne,...) sont continuellement en augmentation et des campagnes médiatiques négatives, souvent injustifiées, affectent et sapent la production animale, il est nécessaire pour le secteur de l'élevage de regagner la confiance des consommateurs en :

- i) communicant sur les atouts positifs du secteur depuis la sécurité alimentaire aux normes élevées de l'Union européenne pour le bien-être animal, depuis la qualité de la valeur nutritionnelle des produits de l'élevage européen et la durabilité de chaîne d'approvisionnement de l'élevage à l'utilisation responsable des antibiotiques pour lutter contre le développement des antibiorésistances ;
- ii) augmentant la transparence de la chaîne alimentaire et en l'améliorant les contrôles;
- iii) en évitant les scandales et les fraudes alimentaires, qui aux yeux du consommateur pèsent plus que beaucoup de bonnes pratiques

Enfin, la question du bien-être animal est et devra être de plus en plus considérée comme une composante essentielle "d'un système intégré de qualité pour la production des produits d'élevage", afin de garantir aux consommateurs des produits sûrs, de qualité et durables, obtenus dans le respect de santé et du bien-être animal.

Les médicaments vétérinaires

Règlement toujours en discussion et deuxième plan d'action contre les antibiorésistances en cours d'élaboration

Le projet de règlement relatif aux médicaments vétérinaires - troisième texte essentiel pour la Santé Animale en Europe - demeure en discussion au sein du Conseil. Les négociations avec le Parlement n'ont pas encore débuté sur ce projet et la Présidence Maltaise espère au mieux obtenir un mandat de négociation sur ce texte en juin laissant donc le soin à la future Présidence Estonienne de conduire les trilogues. Dans ce cas on pourrait alors envisager que ce texte puisse être officiellement adopté au début de 2018.

Pour la FESASS, le souci principal reste bien l'amélioration de la disponibilité des médicaments pour les usages et les espèces mineures. Il convient aussi que le Conseil veille à ce que les conditions de prescription et de délivrance des antibiotiques soient en cohérence avec tous les modes de production et que les bonnes pratiques soient encouragées ici.

Parallèlement, la DG SANTE prépare le deuxième plan quinquennal de lutte contre le développement des antibiorésistances. Avant tout il s'agit d'encourager la mobilisation des Etats membres et des parties prenantes afin de poursuivre les actions engagées au cours de la période couverte par le premier plan quinquennal 2011 – 2016. La FESASS a contribué activement à l'évaluation du premier plan quinquennal et aux réflexions préalables à ce projet. Les conclusions de la conférence organisée en partenariat avec la Présidence Luxembourgeoise constituent également un apport utile. Notre fédération poursuivra son investissement sur ce dossier en s'appuyant notamment sur les expériences concrètes de ses membres. Il convient cependant de souligner l'importance des progrès déjà réalisés par le secteur de

l'élevage alors qu'il est loin d'en aller de même en Santé Humaine. Nous souhaitons donc que le nouveau plan veille au rééquilibrage des efforts demandés dans les prochaines années. Les antibiotiques seront toujours nécessaires pour soigner certaines maladies.

Bien-être animal

Un objectif essentiel pour chaque éleveur

En 2015 et 2016, plusieurs Etats membres ont exprimé au sein du Conseil de Ministre leurs préoccupations en matière de bien-être animal. Ils ont notamment souhaité que la Commission poursuive et renforce son action dans ce domaine. Pour répondre à cette attente, la Commission a décidé de créer une plateforme européenne réunissant des experts et des représentants des organisations concernées. La FESASS a postulé pour participer à cette plateforme. C'est pour nous un enjeu important car le bien-être animal est un facteur clé qui favorise la bonne santé des animaux. Inversement, en améliorant la santé de ses animaux, l'éleveur contribue efficacement à leur bien-être. La FESASS est donc particulièrement consciente de cette relation étroite et s'investit de longue date sur dossier (cf. encadré ci-contre). Dans cette logique et pour apporter des contributions concrètes au représentant de la FESASS en charge de ce dossier, nous allons mettre en place un réseau d'experts référents au sein de nos organisations membres.

Bien-Etre animal La FESASS engagée

La FESASS accorde une grande importance aux dispositions concernant le bien-être animal en Europe. Il s'agit d'un facteur en lien avec la santé animale qui doit être pris en compte. L'Union Européenne occupe, dans ce domaine, une place de leader mondial avec un cadre réglementaire très développé. Dans ce contexte, la Commission Européenne a mis l'accent sur l'application du droit européen dans les Etats membres, et renonce donc autant que possible à créer des nouvelles lois et réglementations. Par ailleurs, la Commission a annoncé que les actions déjà prévues dans la stratégie pour le bien-être des animaux 2012-2015 devront être finalisées.

Cependant, le bien-être animal demeure toujours à l'ordre du jour des Institutions européennes car la Commission a donné son accord, en janvier 2017, pour installer son Groupe d'Experts intitulé « Plateforme sur le Bien-être Animal ». Comme indiqué dans la décision de Commission relative à ce projet, la Plate-forme "devrait assister la Commission et permettre d'entretenir un dialogue régulier sur questions de l'Union directement liées au bien-être animal telles que l'application de la législation, les échanges de connaissance scientifique, les innovations et les bonnes pratiques/initiatives en matière de bien-être animal, ou les activités internationales sur le bien-être animal". La plate-forme sera composée de représentant des Etats membres, de l'EFSA, de l'OIE, de la FAO et de la Banque Mondiale, de scientifiques indépendants aussi bien que d'associations professionnelles et d'autres organisations de la société civile. La plateforme comportera en tout 75 membres et se réunira pour la première fois le

6 juin 2017. La FESASS a postulé pour l'un des 40 sièges disponibles pour les organisations non gouvernementales. Nous avons fondé notre candidature sur l'engagement de longue date de nos membres dans différentes activités de bien-être animal au plan européen. Par exemple, la FESASS est signataire de la Déclaration européenne sur les alternatives à la castration chirurgicale de porcs. Dès le début, nous avons été impliqués dans les activités du groupe expert qui vise à abandonner la castration chirurgicale de porcs avant le 1 janvier 2018 (certaines exigences étant respectées). En 2016, une autre étude a été finalisée sur les méthodes d'anesthésie et d'analgésie pour la castration de tous les porcs et sur les méthodes alternatives à la castration de porcs utilisés dans des produits traditionnels (CASTRUM) et nous avons contribué activement à la diffusion de ses résultats.

En conformité avec l'approche stratégique de l'Union Européenne de promotion des normes européennes de bien-être animal au niveau international, la FESASS suit aussi le travail de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) dans ce domaine. Les premières normes internationales de l'OIE sur le bien-être animal ont été publiées en 2005 et de nouvelles normes continuent à être ajoutées. Après avoir déjà achevé la rédaction des normes pour l'élevage laitier, les bœufs de boucherie et les poulets de chair, l'OIE discute actuellement un projet de chapitre sur "le bien-être animal en systèmes de production porcine" (cf. illustration de la page 21). A titre d'exemple, le groupe de travail a reconnu que la tendance de supprimer progressivement le logement des truies gestantes en cases individuelles en faveur du logement de truies en groupe devrait être prise en compte. D'autres questions critiques portent sur le matériel d'enrichissement et la meilleure façon de résoudre le problème de caudophagie. En mars 2016, la Recommandation de la Commission européenne 2016/336 sur l'application de la directive 2008/120/CE du Conseil établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs en ce qui concerne des mesures visant à diminuer la nécessité de l'ablation de la queue, a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne (L 62). Ensemble avec d'autres organisations européennes, nos membres ont contribué aux discussions préalables. Nous restons critiques en ce qui concerne la formulation de cette recommandation dans la mesure où elle ne reflète pas les conclusions des débats et s'avère être plutôt inapplicable.

Enfin, un travail important a été réalisé en 2016 dans le but de préparer de nouveaux documents guides pour un meilleur transport animal. Bien que la FESASS ne soit pas directement impliquée en tant que telle, certaines de ses organisations membres participent à ce projet (<http://animaltransportguides.eu>) dont l'objectif est de développer et disséminer des Guides de Bonnes et Meilleures Pratiques pour le transport de bétail, des chevaux, des porcs, de la volaille et des moutons dans l'Union et les pays tiers pour l'abattage, l'engraissement et la reproduction. Il a débuté en mai 2015 et devrait s'achever avant la fin de 2018.



Hans-Peter SCHONS

Directeur de l'ADT

Trésorier de la FESASS

Délégué au Bien-Etre Animal

Les autres activités de la FESASS

La FESASS a poursuivi en 2016 son investissement auprès de l'OIE. Cette Institution occupe une place de leader incontestable au plan mondial qu'il s'agisse de l'établissement des normes internationales, de la coordination de la lutte contre les maladies les plus importantes ou encore du soutien aux services vétérinaires des pays membres. Il est donc essentiel d'assurer la représentation des éleveurs européens dans cette enceinte hautement stratégique.

Depuis deux ans la FESASS siège au sein du groupe de dialogue civil « produits animaux » de la DG AGRI. Cette présence était nécessaire pour assurer à la fois la représentation de la compétence sanitaire des éleveurs dans cette instance dont les préoccupations sont avant tout économiques et nous permettre d'accéder à une information privilégiée sur les mesures de la PAC concernant les productions animales. En effet, la qualité sanitaire est une composante clef pour la commercialisation des animaux et de leurs produits mais les éleveurs ne peuvent la protéger et l'améliorer que si le produit de leur activité est suffisant. Le rôle du sanitaire et sa relation avec la PAC est donc capital.

Parallèlement à ces différentes activités, la FESASS a aussi renforcé son partenariat avec les autres parties prenantes européennes et poursuit son action de sensibilisation à certains aspects techniques. Cette année nous aurons un investissement particulier en ce qui concerne l'efficacité des tests de diagnostic.

Les activités de l'OIE Améliorer la santé et le bien-être animal à travers le monde

En 2016 la FESASS a participé à trois événements majeurs organisé par l'OIE : la 84^{ème} Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE en mai à Paris, la 27^{ème} Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Europe en septembre à Lisbonne et la 4^{ème} Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal en décembre à Gadalajara.

La 84^{ème} Session Générale de l'OIE a réuni près de 850 participants représentant principalement 180 pays membres et une quarantaine d'organisations internationales, intergouvernementales et régionales. Sans entrer dans le détail des nombreuses résolutions qui ont été adoptées à cette occasion, il convient de souligner l'adoption d'un nouveau chapitre du Code pour les animaux terrestres consacré au bien-être des équidés de travail, l'adoption d'une résolution entérinant les fondements de la stratégie mondiale de l'OIE pour la lutte contre l'antibiorésistance et la reconnaissance du statut de pays officiellement indemne de Peste Porcine Classique pour l'Alle-

magne et l'Italie ainsi que la reconnaissance du statut de l'Allemagne comme pays à risque négligeable pour l'ESB.

La 27^{ème} Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Europe a traité un programme particulièrement riche et intéressant. La FESASS est notamment intervenue au cours du thème technique consacré à « la dermatose nodulaire contagieuse : situation actuelle en Europe et dans les régions voisines, mesures de contrôle nécessaires pour stopper sa propagation dans le Sud-est de l'Europe. » Le Président DELMOTTE a également été invité à prendre part à une table ronde consacrée aux problématiques du commerce international d'animaux et des produits d'origine animale. Les membres portugais de la FESASS ont également pu participer à cette conférence.

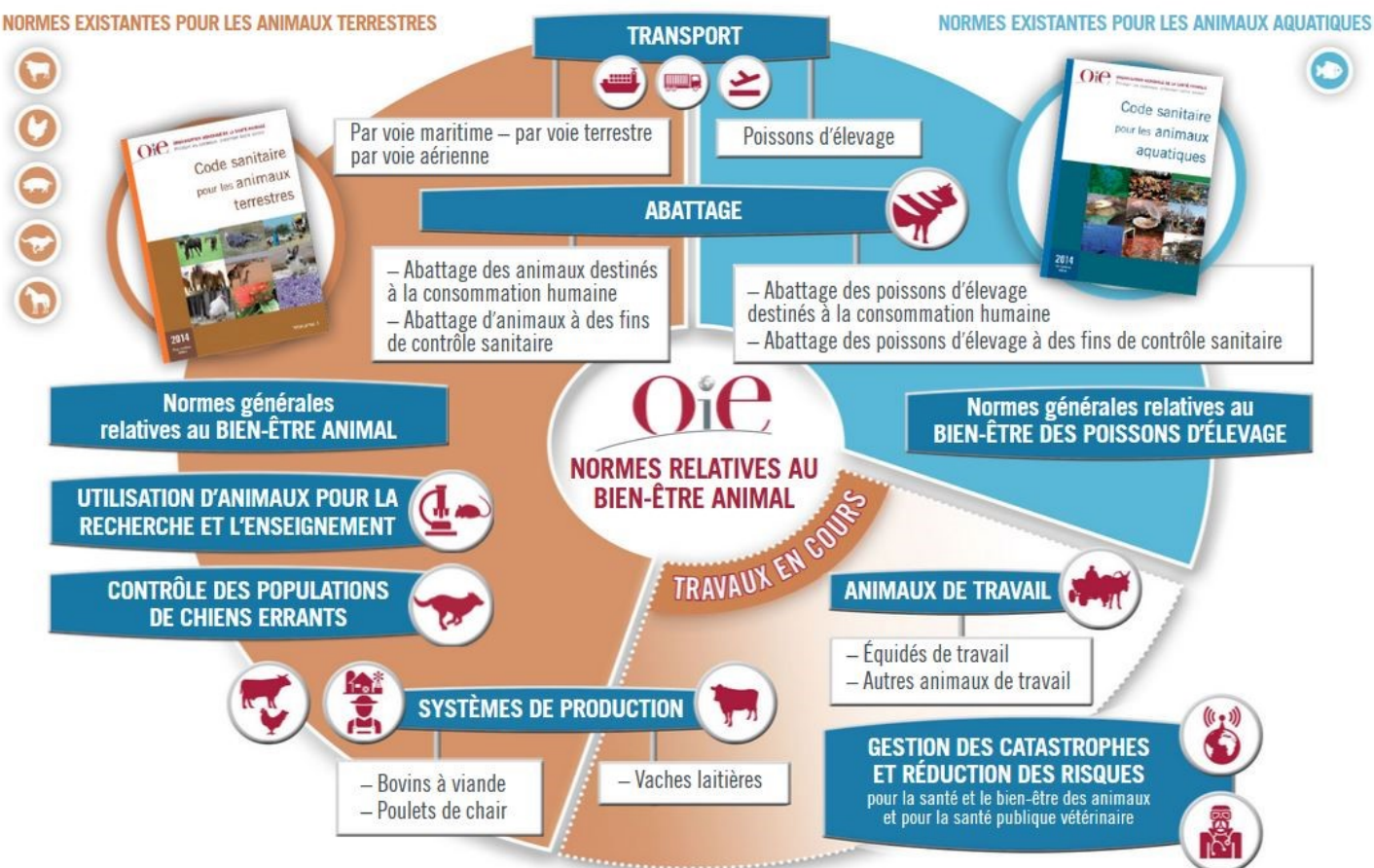
La 4^{ème} Conférence mondiale sur le bien-être animal a insisté en particulier sur l'importance de constituer des partenariats afin d'encourager la mise en œuvre efficace des normes de l'OIE en matière de bien-être animal. Cette conférence a également permis de faire le point sur les futurs développements scientifiques, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour évaluer le bien-être. Enfin, elle a traité de la capacité des pays à répondre aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine en lien avec la santé et le bien-être animal ainsi qu'avec la santé publique vétérinaire.

Chacun de ces événements a été l'occasion pour la FESASS d'accéder à des informations d'intérêt capital pour ses activités et aussi de pouvoir entretenir des relations de confiance avec les autorités vétérinaires de nombreux pays.



Mais les relations de notre fédération avec l'OIE ne se sont pas limitées à ces événements clés. Le Président et le Secrétaire Général de la FESASS ont rencontré le Dr Monique ELOIT après sa prise de fonction afin de conforter les relations établies avec son prédécesseur et lui faire part de nos préoccupations quant à certaines maladies comme la DNC et à leur

NORMES EXISTANTES POUR LES ANIMAUX TERRESTRES



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Protéger les animaux, préserver notre avenir

traitement dans le code zoosanitaire. Ensuite nous avons accueilli le Dr Nardège LÉBOUCQ, Représentante sous-régionale de l'OIE à Bruxelles, lors de notre Assemblée Générale de 2016 au cours de laquelle elle a délivré une intervention très intéressante sur le plan d'action mondial de l'OIE contre les antibiorésistances.

Par ailleurs, la FESASS et la Sous-représentation régionale de l'OIE de Bruxelles ont procédé à plusieurs reprises à un échange d'information sur les grands dossiers sanitaires d'actualité et sur les principales activités des deux organisations.

En 2017, la FESASS poursuivra cet investissement concernant les activités de l'OIE. Ce sera d'autant plus nécessaire que la Commission du Code de l'OIE révisé actuellement des chapitres très importants comme celui consacré à la DNC pour lequel nous avons déjà communiqué nos préoccupations y compris à la Com-

mission européenne.

Le Groupe de dialogue Civil « produits animaux » Une passerelle avec les activités de la DG AGRI

En tant que membre du Groupe de dialogue Civil « produits animaux » la FESASS participe aux sous-groupes consacrés à la viande bovine, la viande porcine, les viandes de petits ruminants, la viande volaille et œufs, sans oublier les productions apicole. Le lait est traité dans le groupe de dialogue spécifique dans lequel nous ne siégeons pas pour le moment. Nous déléguons des représentants spécialistes des productions concernées, issus de nos organisations membres. Cela permet d'avoir une approche de type terrain et d'élargir la représentation de la FESASS auprès des Institutions Européennes.

Ces groupes permettent non seulement de faire part à la DG AGRI de

nos préoccupations, mais aussi de promouvoir nos activités et d'échanger avec les représentants des autres organisations. Ce sont en quelque sorte aussi un bon complément des groupes consultatifs de la DG SANTE.

Par ailleurs, la FESASS a poursuivi son investissement au sein de la Plateforme EPRUMA. Il est en effet essentiel de participer à l'effort commun pour aider à une meilleure utilisation du médicament vétérinaire.

Vie de la Fédération

Les activités internes de notre Fédération sont marquées depuis plusieurs années par les échanges riches entre nos organisations membres. C'est l'une des vocations de notre fédération de faciliter la participation et l'information de tous. A cet égard, la FESASS a répondu aux sollicitations de ses membres en participant notamment à diverses assemblées générales.

Cependant, du fait de son investissement conséquent sur les grands dossiers d'actualité, la FESASS n'a à nouveau pas pu développer comme elle l'avait souhaité pour 2016 des outils de communication plus performants. Ce devra être une priorité pour 2016.

La FESASS au quotidien

Un travail en réseau, associant des éleveurs élus et des administratifs

Comme nous le soulignons déjà les années précédentes, le fonctionnement de la FESASS s'appuie avant tout sur l'implication dynamique de ses organisations membres. Sans la contribution forte des professionnels et experts nationaux, la FESASS ne pourrait pas contribuer efficacement aux débats européens et internationaux. Au travers de ses groupes de travail et de ses conseils d'administration mais aussi simplement par le biais de consultations informelles de ses membres, notre organisation est en mesure d'élaborer et d'adopter rapidement des positions communes techniques et/ou politiques argumentées.

Ce soutien apporté par les membres, l'expertise et la représentativité qui en découlent, ont certainement été des facteurs qui ont pesé favorablement pour l'intégration de notre fédération dans le forum des parties prenantes de l'EFSA.

Le renforcement de la présence de la FESASS à Bruxelles continue d'être l'une de nos priorités. Les nombreuses échéances annoncées concernant la réglementation imposent effectivement d'être en mesure de rencontrer facilement nos principaux interlocuteurs.



Le Président Didier DELMOTTE avec les représentants de GDS France et des élus de la Région des Hauts de France au Salon de l'Agriculture Paris, 1er mars 2017

Promouvoir nos activités La FESASS et ses membres au service des éleveurs

La visibilité et l'information relative à nos activités est demeurée relativement réduite en 2016 contrairement aux objectifs que nous nous étions fixés. Notre Fédération consciente de l'impact d'une communication renforcée et adaptée se donnera les moyens au cours des prochains mois pour disposer d'un site Internet en Anglais et pour permettre à ses membres d'utiliser ce site comme outil de promotion de leurs activités propres.

Nous souhaitons aussi que la FESASS puisse développer davantage les échanges techniques entre ses

membres dans l'esprit des journées techniques que nous avons organisées sur la BVD et sur la Paratuberculose. Nous prévoyons donc de renouveler ce type de manifestation au cours de l'hiver 2017-2018 ou au printemps 2018.

La FESASS auprès de ses membres Une relation essentielle

La FESASS a une nouvelle fois veillé en 2016 et sur les premiers mois de 2017 à entretenir la relation qui l'unit à ses membres en répondant aux diverses invitations et sollicitations d'intervention. C'est ainsi que le Président de la FESASS est intervenu à l'Assemblée Générale de GDS France à Arcachon et qu'il

s'est rendu à la Semaine Verte de Berlin et au Salon de l'Agriculture de Paris pour participer à différents événements organisés par ses membres concernant la Santé Animale.

C'est dans cette logique que nous répondrons positivement. Dans le même esprit, et pour la première fois, la FESASS prévoit d'organiser fin 2017 un Conseil d'administration décentralisé aux Pays Bas. Ce sera l'occasion pour notre membre néerlandais, les GD, de nous présenter plus en détail leurs différentes activités.

Les réunions statutaires de la FESASS *Des temps forts qui rythment le travail de la Fédération*

En moyenne la FESASS réunit son Conseil d'administration de 3 à 4 fois par an et organise son Assemblée Générale au début du printemps. Chacune de ces réunions garantit le bon fonctionnement de notre organisation mais constitue surtout une occasion exceptionnelle d'échange à la fois sur les dossiers européens et les préoccupations de nos membres. Comme dans beaucoup d'autres organisations, l'Assemblée générale revêt une dimension particulière. Nous veillons à ce qu'elle soit à l'image de notre activité, c'est-à-dire qu'elle traite à la fois des préoccupations techniques et des questions de politiques de Santé Animale. L'année dernière, nous avons décidé qu'elle serait consacrée principalement à la lutte contre les antibiorésistances dans la suite logique de la conférence que nous avons co-organisée avec la Présidence Luxembourgeoise. Les différents intervenants extérieurs ont délivré à cette occasion des informations particulièrement riches et pertinentes. A ce sujet, la présentation par le Dr J.F. HEYMANS, CVO de Belgique, du programme développé par son administration en partenariat avec les acteurs du

secteur de l'élevage aura permis de souligner la détermination politique et l'engagement partagés des autorités et du secteur.

15ème Anniversaire de la FESASS

Un événement sympathique pour marquer 15 années de travail et progrès

Le 6 décembre 2016 la FESASS a célébré son 15ème anniversaire à l'occasion de la rencontre organisée à Ciney avec Les CVOs de l'Union européenne. Le Président de la FESASS a profité de cette opportunité pour délivrer un message spécifique retraçant l'histoire déjà riche de notre Fédération et insister sur nos objectifs et nos valeurs communes.



Marc LOMBA, Directeur de l'ARSIA et Didier DELMOTTE, Président de la FESASS, entourant St Nicolas, venu rendre visite sympathique à la FESASS lors de son 15ème anniversaire - Siège de l'ARSIA à Ciney, le 6/12/2016

ANIMAL HEALTH & FOOD SAFETY



FESASS General Assembly
Brussels, 23 March 2017



OUTLINE



Assemblea Generale FESASS
Bruxelles, 23 marzo 2017



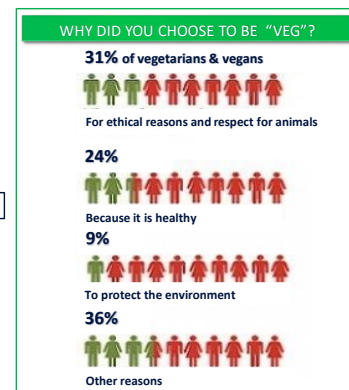
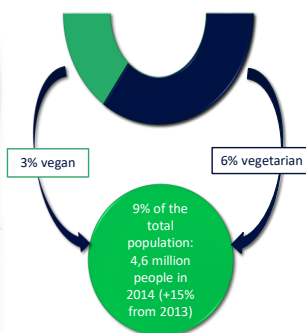
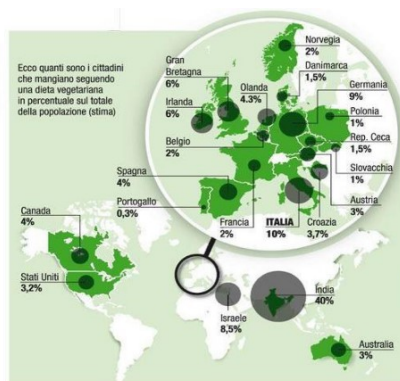
- New food trends
- Negative and bad communication
- New emerging zoonoses
- One World One Health
- What role for the FESASS
- Regain consumers' trust
- An Italian best practice



NEW FOOD TRENDS (VEGETARIAN, VEGAN...)



Assemblea Generale FESASS
Bruxelles, 23 marzo 2017



...to which is added a 1/3 decrease in world meat export (about 6 millions tons)

BAD COMMUNICATION: DECREASING CONSUMERS' TRUST



FESASS General Assembly
Brussels, 23 March 2017



2000/2001. Mad cow disease

2003. Avian influenza

2008 e 2011. Meat with dioxin



2009. Swine fever

2010. Blue mozzarella

2013. Not traced horse meat

*«Human fare is the foundation of human culture and thought. Would you improve a nation? Give it, instead of declamations against sin, better food.
Man is what he eats»*

(Ludwig Feuerbach – “Der Mensch ist, was er isst” – 1862)

NEW EMERGING ZOOSES



Assemblea Generale FESASS
Bruxelles, 23 marzo 2017

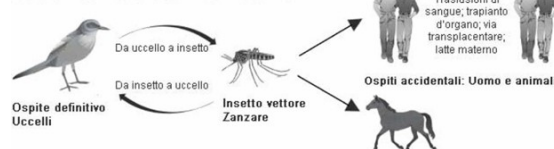


- The 60% of over 1400 human infective agents are also zoonoses agents
- The 75% of the new «emerging» diseases are zoonoses

Main zoonoses from 1980...

- 1982 E.Coli O157
- 1982 Lyme disease, USA
- 1983 HIV, USA
- 1993 Hantavirus, USA
- 1994 Hendra virus, Australia
- 1996 variant CJD, UK
- 1997 H5N1 influenza, Hong Kong
- 1999 West Nile fever, USA

Ciclo di Trasmissione del virus West Nile



NEW EMERGING ZOOSES

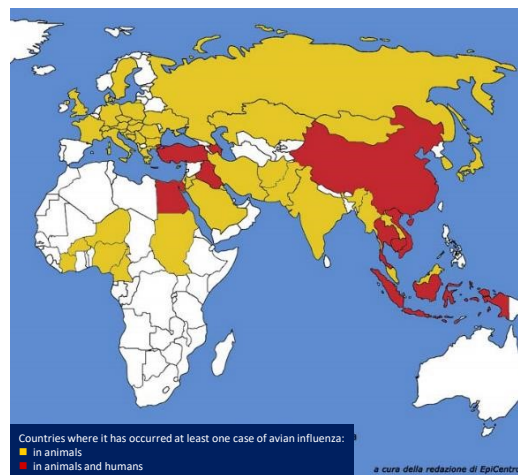


Assemblea Generale FESASS
Bruxelles, 23 marzo 2017



...until today.

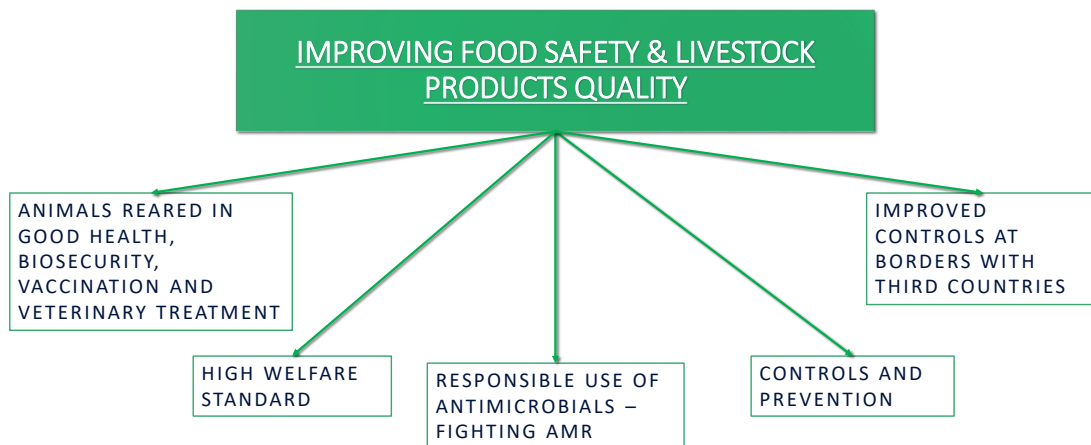
- 1999 Swine Nipah virus, Malaysia
- 2003 SARS
- 2004 Avian influenza, Asia, Europe, Africa
- 2012 Middle East respiratory syndrome, (MERS-CoV)
- 2013 Avian influenza H7N9, China
- 2014 Ebola virus
- 2016-2017 Avian Influenza



EVOLUTION OF THE CONCEPT OF BASIC ANIMAL PRODUCTS (MILK AND MEAT) QUALITY AND ANIMAL WELFARE

YEAR	CONCEPT OF QUALITY	CONCEPT OF ANIMAL WELFARE
1880	Bacteriological quality	Farm Animal Welfare Council (1965) – «The 5 Freedoms»: 1. Freedom from Hunger and Thirst 2. Freedom from Discomfort 3. Freedom from Pain, Injury or or Disease 4. Freedom to Express Normal Behaviour 5. Freedom from Fear and
1920	Chemical and bromatological aspects	
1940	Characterization of proteins and lipids	
1960	Absence of xenobiotic residues	
1980	Processing yeald	
1990	PDO and PGI products	
2000	Organic products	Today, new animal welfare assessment criteria: • «Animal-based criteria»: parameters directly detectable in animals • «Design criteria»: parameters related to the environment of farming and its management
2000-2020	Animal Welfare, Sustainability and Ethics	

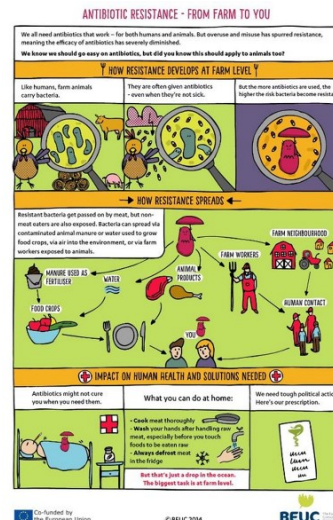
ONE WORLD ONE HEALTH



ONE WORLD ONE HEALTH



Human, Animal and Environmental Health, in a increasingly interconnected world, can not be considered separately, but as part of a Global "One Health"



REGAIN CONSUMERS' TRUST!



Assemblea Generale FESASS
Bruxelles, 23 marzo 2017



Positive communication on the EU livestock sector and EU livestock products:

- *Food safety and quality of animal products is "built" at breeding stage*
- *Nutritional value of livestock products*
- *Good animal breeding practices*
- *Sustainable value chains*
- *High animal welfare standard*
- *Responsible use of antimicrobials and fighting AMR*



Increasing transparency:

- *Controls*
- *Origin labeling*

Avoiding scandals and fight against food frauds

- *... because from the consumer's and public opinion's point of view, one scandal worth more than thousands of good practices!*



POST INDUSTRIAL FARMING ERA



Assemblea Generale FESASS
Bruxelles, 23 marzo 2017



Farmers with the social role of providing healthy food and protect the environment

Farmers directly engaged with animal health and welfare

Farmers promoting ethical livestock production



WHAT ROLE FOR THE FESASS?



Assemblea Generale FESASS
Bruxelles, 23 marzo 2017



FESASS primary objective is to **IMPROVE ANIMAL HEALTH**, that will contribute positively to a wide range of additional objectives:

- to the **PROFITABILITY** of livestock farming, by controlling and eradicating diseases of economic importance to European livestock farmers;
- to the **SUSTAINABILITY** of livestock farming, by mitigating the economic, environmental and social risks associated with such enterprises;
- to the **WELFARE OF ANIMALS**, by promoting respect and consideration for animals, appropriate systems of animal husbandry and a diet appropriate to the nutritional requirements of each individual species;
- to **FOOD SAFETY**, by reducing or eliminating at farm level the burden of actual or potential zoonotic pathogens and contaminants;
- to the **RESPONSIBLE MANAGEMENT OF THE ENVIRONMENT** by reducing waste, thereby minimising the production of greenhouse gases;
- to **HUMAN HEALTH** by improving animal health and animal welfare, resulting in a reduced need for the use of antibiotics in livestock production;
- to the **FOOD SUPPLY** by safe food at affordable prices;
- to the **SUSTAINABILITY OF RURAL COMMUNITIES**, by improving the profitability of farms and other enterprises based in rural areas;
- to **CONSUMER PROTECTION**.



(FESASS 2015 Strategic Plan)



The welfare milk

The procedural guideline for the production of milk and meat from animals reared in respect of their welfare

- OUR GOALS:**
- Animal welfare
 - Traceability
 - Food safety

THE WELFARE MILK

Protocol of the National Reference Centre for Animal Welfare (CRenBA)

Farm index obtained from the AIA processing of functional control data

It is based on the analysis of two groups of data:

1. **Environmental conditions** (management, facilities, equipment and micro-climatic conditions); and
2. **Exposure to one or more hazards** and consequent **adverse effects** for the animals.



DIM: average days of lactation – **reproductive regularity indicator**

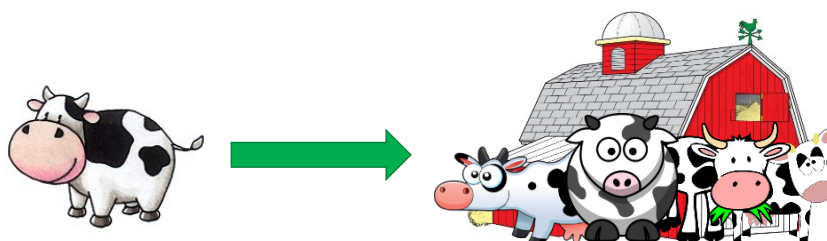
PAR: average number of lactations – **longevity indicator**

SCC: average somatic cell's number – **udder diseases indicator**

KET: % of cattle heads with an high fat/protein ratio – **ketosis indicator**

ACI: % of cattle heads with a low fat percentage – **acidosis indicator**

THE WELFARE MILK



From 5 individually-measured indicators to the total animal welfare level of the farm

DIM: reproductive regularity indicator

PAR: longevity indicator

SCC: udder diseases indicator

KET: ketosis indicator

ACI: acidosis indicator

Mathematical Algorithm

😊 **Global Indicator**

It summarizes the average level of animal welfare at a given time.

It is a practical application of the "animal-based" welfare assessment, as required by the EFSA opinions.



- A score from 0 to 30 is attributed to each indicator.
- 3 classes of indicators according to the standardized value assumed, according to the following scheme:

Sub-ranges of standardized values	The corresponding welfare class	Notes
0 – 10	😊😊😊	0 = maximum welfare level 30 = minimum welfare level
10 – 20	😊😊😊	
20 – 30	😊	

TAILORED EASY-TO-USE REPORT FOR FARMER

Cod. ALUN: 7
CDS (FARMER)
ZONA E 208
Tel: - Fax:



Valutazione dei fattori di rischio per il benessere animale

ANNO 2014									ANNO 2015								
INDICATORI MENSILI									INDICATORI MENSILI								
Mesi	Controllo	Sog. Pres.	Sog. Cont.	DM	PAR	SCC	KEI	ACI	Controllo	Sog. Pres.	Sog. Cont.	DM	PAR	SCC	KEI	ACI	
gen	21.01.2014	76	53	25.50	24.80	23.89	22.25	6.61	16.01.2015	92	69	12.95	21.40	21.75	23.88	21.71	
feb	24.02.2014	78	56	20.18	24.80	25.13	22.25	6.80	23.02.2015	92	73	14.76	20.50	11.56	23.88	6.89	
mar	31.03.2014	86	64	16.18	24.10	22.30	23.88	20.88	28.03.2015	85	68	16.71	20.30	16.90	23.88	18.75	
apr									30.04.2015	83	68	17.62	18.75	18.41	23.88	6.67	
mag	05.05.2014	87	63	6.71	24.00	30.00	23.88	20.60	06.06.2015	84	69	17.59	18.00	20.61	23.88	20.87	
giu	11.06.2014	86	64	6.51	23.20	6.62	23.88	21.47	15.07.2015	81	62	18.39	19.55	22.39	23.88	6.89	
lug	16.07.2014	87	69	10.05	23.10	25.87	23.88	21.30									
ago	18.08.2014	86	70	13.88	22.80	22.88	23.88	6.87	18.09.2015	80	57	18.27	18.43	22.82	23.88	21.10	
set	25.09.2014	85	63	14.75	22.60	21.11	23.88	20.40									
ott	29.10.2014	84	62	18.05	22.00	10.04	23.88	7.01									
nov																	
dic																	
INDICATORI ANNUALI									INDICATORI ANNUALI								
Num. CI	9	Sog. Pres.	63	Sog. Cont.	62	DM	14.85	PAR	23.47	SCC	20.82	KEI	23.52	ACI	14.64		
INDICATORE GLOBALE									INDICATORE GLOBALE								
320									140								
Livello di benessere a Rischio									Livello di benessere a Rischio								
Legenda																	
Indicatori									Interpretazione dei valori degli indicatori								
DM Indicatore di regolarità riproduttiva									0-20 = a Rischio								
PAR Indicatore di longevità									10-20 = Sufficiente								
SCC Indicatore di disturbi della mammella									0-10 = Buono								
KEI Indicatore di rischio di chetosi subclinica																	
ACI Indicatore di rischio di acidità subclinica																	
									Interpretazione dell'Indicatore Globale:								
									0 0 0								
									↑ ↑ ↑								
									numero di indicatori che ricadono nella classe buona								
									numero di indicatori che ricadono nella classe sufficiente								
									numero di indicatori che ricadono nella classe a rischio								
									es. 005 migliore condizione di benessere								
									100 peggiore condizione di benessere								

Stampato il: 02/10/2015

Pag. 1 di 1

AN ITALIAN BEST PRACTICE



«Happy Milk»

A decision support system to improve the efficiency of dairy herds in Parmigiano Reggiano area

Emilia Romagna RDP 2014-2020 – 01.16.01 – EIP Operational Groups "agricultural productivity and sustainability" - Focus 2A Area - modernization and diversification.

"HAPPY MILK" SURVEY

Assessment of animal welfare in dairy herds "Parmigiano Reggiano" area

- The HAPPY MILK project aims to the modernization of farm structures, to the improvement of the farm efficiency, income and competitiveness.
- The main activity of the project is to create a decision support system (DSS). Thanks to this software it will be possible:
 - ✓ To identify critical issues linked to animal welfare, management parameters (production and reproduction), health and safety productive standards;
 - ✓ To define, for each critical point, the possible structural interventions and/or management improvements;
 - ✓ To estimate for each improvement the cost of implementation (investment and/or management) and the impact on production costs.
- 1st Step: Online Consultation for farmers and breeders associations on the importance of indicators for the assessment of animal welfare in dairy herds ([Link to the Online Survey](#)).



EARTHQUAKE IN CENTRAL ITALY



Damage to production facilities	Marche	Abruzzo	Umbria	Lazio	Total
Number of unusable stables	209	282	80	100	671
Number of unusable barns	128	500	34	60	722
Number of installed (and working) temporary stables	49 (6)	9 (0)	20 (20)	74 (7)	152 (33)



- 24 August 2016
- 26 October 2016
- 30 October 2016
- 18 January 2017

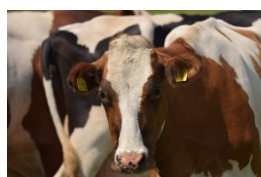
- **6 months** of earthquakes;
- More than **25.000 farms involved** in the earthquake area (96,5% of which are family farms);
- About **2,3 billion €** of direct or indirect damages;
- Over **10.000 dead animals**;
- Drop in milk and dairy productions (**-30%**);

EARTHQUAKE IN CENTRAL ITALY



Delivery of: feeders, feed, hay, milking carts, coolers and power generators as well as caravans and housing modules;

"Adopt a cow" project to house animals displaced by the collapse of the stables;



"Donate a hay bale" project to ensure animal feeding;

"Caciotta of solidarity" made with the milk of the farmers of the earthquake zone.

Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire (ASBL)

Siège social : Allée des Artisans, 2 – 5590 Ciney – Belgique

Secrétariat Général : 149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – France

www.fesass.eu - fesass@fesass.eu